

États financiers du

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Aux 31 décembre 2023 et 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États de la situation financière Aux 31 décembre 2023 et 2022

	2023	2022
ACTIFS		
Actifs courants		
Placements détenus (coût : 843 245 265 \$ – 2022 : 438 340 416 \$) (note 8)	849 138 188 \$	419 847 736 \$
Profit latent sur les contrats de change à terme (note 8)	907 064	202 451
Profit latent sur les contrats à terme standardisés (note 8)	1 803 521	–
Souscriptions à recevoir (note 10)	203 104	689 138
Montant à recevoir du courtier (note 3)	6 859 219	3 863 377
Montant à recevoir d'un fonds lié (note 5)	–	8 914
Intérêts et dividendes à recevoir	6 381 325	3 295 043
Remboursement des charges à recevoir (note 5)	84 343	55 005
Charges payées d'avance	–	22 204
	<u>865 376 764</u>	<u>427 983 868</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Placements vendus à découvert (produit : 429 875 215 \$ – 2022 : 286 172 618 \$) (note 8)	437 223 997	281 565 726
Perte latente sur les contrats à terme standardisés (note 8)	–	247 976
Montant à payer au courtier (note 3)	124 129 688	1 151 599
Créditeurs et charges à payer	90 480	171 223
Intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	1 992 889	841 982
Frais de gestion à payer (note 5)	176 380	121 277
Rachats à payer (note 11)	137 831	210 681
Distributions à payer	1 736 724	463 621
	<u>565 487 989</u>	<u>284 774 085</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>299 888 775 \$</u>	<u>143 209 783 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	15 680 859 \$	3 261 036 \$
Série F	222 115 002	112 089 527
Série FF	20 284 182	24 369 816
Série I	41 808 732	3 489 404
	<u>299 888 775 \$</u>	<u>143 209 783 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)		
Série A	163 605	34 543
Série F	2 234 612	1 164 588
Série FF	205 963	259 574
Série I	436 688	37 136
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	95,85 \$	94,41 \$
Série F	99,40	96,25
Série FF	98,48	93,88
Série I	95,74	93,96

Approuvé pour le compte du Fonds par le fiduciaire et gestionnaire,
Algonquin Capital Corporation :

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

	2023	2022
Produits		
Produits d'intérêts aux fins de distribution	21 850 382 \$	11 522 980 \$
Revenu de dividendes	247 800	473 554
Perte nette réalisée sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(1 329 246)	(1 247 187)
Perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	(80 589)	(1 610 788)
(Perte nette réalisée) profit net réalisé sur les contrats à terme standardisés	(3 015 391)	2 556 054
Variation nette du profit latent sur les contrats de change à terme	704 613	565 209
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	12 424 486	(13 282 994)
Variation nette du profit latent (de la perte latente) sur les contrats à terme standardisés	2 051 497	(260 946)
Autres produits	33 224	48 640
	<u>32 886 776</u>	<u>(1 235 478)</u>
Charges		
Intérêts et frais d'emprunt	7 552 831	4 157 304
Frais de gestion (note 5)	1 957 427	947 821
Frais d'exploitation	331 971	199 296
Honoraires d'audit et de comptabilité	87 336	85 387
Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille	10 816	9 230
Honoraires du comité d'examen indépendant	(9 046)	29 216
Honoraires juridiques	(26 342)	45 931
	<u>9 904 993</u>	<u>5 474 185</u>
Charges remboursées par le gestionnaire (note 5)	(29 338)	(54 537)
	<u>9 875 655</u>	<u>5 419 648</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>23 011 121 \$</u>	<u>(6 655 126) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	1 056 182 \$	(345 371) \$
Série F	16 339 948	(3 238 719)
Série FF	2 109 887	(2 092 353)
Série I	3 505 104	(978 683)
	<u>23 011 121 \$</u>	<u>(6 655 126) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 9)		
Série A	12,65 \$	(9,78) \$
Série F	9,79	(4,56)
Série FF	9,22	(7,02)
Série I	9,26	(8,58)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2023								
Série A	3 261 036 \$	14 913 325 \$	(763 832) \$	(2 539 793) \$	(849 175) \$	603 116 \$	1 056 182 \$	15 680 859 \$
Série F	112 089 527	123 661 701	(29 700 035)	2 539 793	(11 384 343)	8 568 411	16 339 948	222 115 002
Série FF	24 369 816	–	(5 926 417)	–	(1 067 029)	797 925	2 109 887	20 284 182
Série I	3 489 404	38 025 686	(3 211 461)	–	(3 338 979)	3 338 978	3 505 104	41 808 732
	<u>143 209 783 \$</u>	<u>176 600 712 \$</u>	<u>(39 601 745) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(16 639 526) \$</u>	<u>13 308 430 \$</u>	<u>23 011 121 \$</u>	<u>299 888 775 \$</u>
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2022								
Série A	5 273 752 \$	1 573 770 \$	(623 381) \$	(2 547 538) \$	(113 979) \$	43 783 \$	(345 371) \$	3 261 036 \$
Série F	57 357 407	89 374 454	(32 640 270)	2 547 538	(3 218 841)	1 907 958	(3 238 719)	112 089 527
Série FF	39 114 875	480	(12 396 066)	–	(1 184 448)	927 328	(2 092 353)	24 369 816
Série I	12 638 565	6 255 000	(14 425 478)	–	(445 101)	445 101	(978 683)	3 489 404
	<u>114 384 599 \$</u>	<u>97 203 704 \$</u>	<u>(60 085 195) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(4 962 369) \$</u>	<u>3 324 170 \$</u>	<u>(6 655 126) \$</u>	<u>143 209 783 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Tableaux des flux de trésorerie Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	23 011 121 \$	(6 655 126) \$
Ajustements pour les éléments hors trésorerie		
Perte nette réalisée sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	1 329 246	1 247 187
Perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	80 589	1 610 788
Perte nette réalisée (profit net réalisé) sur les contrats à terme standardisés	3 015 391	(2 556 054)
Variation nette du profit latent sur les contrats de change à terme	(704 613)	(565 209)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(12 424 486)	13 282 994
Variation nette (du profit latent) de la perte latente sur les contrats à terme standardisés	(2 051 497)	260 946
Variation des soldes hors trésorerie		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir d'un fonds lié	8 914	(8 914)
Diminution du montant à recevoir pour les placements vendus	-	3 591 042
Augmentation des intérêts et dividendes à recevoir	(3 086 282)	(726 692)
Augmentation du remboursement des charges à recevoir	(29 338)	(54 536)
Diminution des charges payées d'avance	22 204	7 343
Diminution du montant à payer pour les placements achetés	-	(3 622 381)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(80 743)	30 372
Diminution du montant à payer à un fonds lié	-	(17 442)
Augmentation des intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	1 150 907	248 601
Augmentation des frais de gestion à payer	55 103	39 501
Produit de la vente de placements	1 592 804 275	803 238 767
Achats de placements	<u>(1 858 254 627)</u>	<u>(806 616 036)</u>
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(255 153 836)</u>	<u>2 735 151</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	177 086 746	99 498 527
Montant payé au rachat de parts rachetables	(39 674 595)	(60 198 162)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	<u>(2 057 993)</u>	<u>(1 444 659)</u>
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>135 354 158</u>	<u>37 855 706</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(119 799 678)	40 590 857
(Perte) profit de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(182 569)	153 724
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>2 711 778</u>	<u>(38 032 803)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>(117 270 469) \$</u>	<u>2 711 778 \$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie représentés par les éléments suivants :		
Montant à recevoir du courtier	6 859 219 \$	3 863 377 \$
Montant à payer au courtier	<u>(124 129 688)</u>	<u>(1 151 599)</u>
	<u>(117 270 469) \$</u>	<u>2 711 778 \$</u>
Informations supplémentaires*		
Intérêts payés	5 025 853 \$	3 043 039 \$
Intérêts reçus	18 769 626	10 742 543
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	242 273	527 299

* Faisant partie des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2023

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
75 000	Actions canadiennes FINB BMO obligations de sociétés à court terme	988 856 \$	1 006 500 \$	0,34
	Titres à revenu fixe canadiens			
500 000	Algonquin Power & Utilities Corp. 5,25 %, 18 janv. 2082	500 000	418 474	0,14
2 000 000	Alimentation Couche-Tard Inc. 5,592 %, 25 sept. 2030	2 000 000	2 132 639	0,71
2 000 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 1,726 %, 12 févr. 2026	1 882 286	1 840 319	0,61
1 000 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,113 %, 8 avr. 2027	1 034 450	915 519	0,31
2 000 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,131 %, 15 mai 2028	1 709 400	1 777 119	0,59
500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust 3,394 %, 15 août 2029	534 015	434 644	0,14
5 500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,636 %, 21 avr. 2025	5 421 887	5 335 000	1,78
1 000 000	AltaGas Canada Inc., 3,13 %, 7 avr. 2027	1 000 000	955 170	0,32
2 250 000	AltaGas Canada Inc., 3,15 %, 6 avr. 2026	2 161 123	2 172 668	0,72
2 000 000	AltaGas Canada Inc., 4,26 %, 5 déc. 2028	2 043 900	1 970 380	0,66
4 800 000	AltaGas Ltd., 1,227 %, 18 mars 2024	4 763 152	4 757 664	1,59
5 000 000	AltaGas Ltd., 4,12 %, 7 avr. 2026	4 827 300	4 954 350	1,65
1 500 000	AltaGas Ltd., 4,638 %, 15 mai 2026	1 500 000	1 501 920	0,50
500 000	AltaGas Ltd., 5,25 %, 11 janv. 2082	500 000	417 335	0,14
300 000	AltaGas Ltd., 7,35 %, 17 août 2082	300 000	300 267	0,10
500 000	AltaGas Ltd., 8,90 %, 10 nov. 2083	500 000	522 390	0,17
3 000 000	AT&T Inc., 4 %, 25 nov. 2025	2 893 890	2 955 030	0,99
1 000 000	AutoCanada Inc., 5,75 %, 7 févr. 2029	1 000 000	892 930	0,30
5 000 000	Banque de Montréal 1,551 %, 28 mai 2026	4 522 850	4 691 700	1,56
5 000 000	Banque de Montréal 1,928 %, 22 juill. 2031	4 453 850	4 648 550	1,55
3 000 000	Banque de Montréal, 2,077 %, 17 juin 2030	2 777 700	2 872 950	0,96
3 000 000	Banque de Montréal, 2,37 %, 3 févr. 2025	2 981 604	2 913 270	0,97
5 000 000	Banque de Montréal, 2,88 %, 17 sept. 2029	4 831 511	4 908 900	1,64
4 000 000	Banque de Montréal, 3,65 %, 1 ^{er} avr. 2027	3 893 120	3 904 960	1,30
1 000 000	Banque de Montréal, 4,30 %, 26 nov. 2080	941 250	946 940	0,32
5 000 000	Banque de Montréal, 4,309 %, 1 ^{er} juin 2027	4 841 400	4 978 250	1,66
1 500 000	Banque de Montréal, 4,537 %, 18 déc. 2028	1 500 000	1 508 055	0,50
2 000 000	Banque de Montréal, 5,039 %, 29 mai 2028	2 000 000	2 047 480	0,68
7 000 000	Banque de Montréal, 6,034 %, 7 sept. 2033	7 000 000	7 318 780	2,44
750 000	Banque de Montréal, 7,057 %	750 000	751 298	0,25
2 000 000	Bell Canada, 2,20 %, 29 mai 2028	1 762 236	1 840 620	0,61
2 000 000	Bell Canada, 3 %, 17 mars 2031	1 762 200	1 817 320	0,61
3 000 000	Bell Canada inc., 2,50 %, 14 mai 2030	2 539 470	2 685 000	0,90
5 100 000	Bell Canada inc., 2,90 %, 10 sept. 2029	4 554 849	4 740 297	1,58

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2023

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Titres à revenu fixe canadiens (suite)			
2 000 000	Bell Canada Inc. 3,60 %, 29 sept. 2027	1 923 800 \$	1 955 180 \$	0,65
1 700 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,25 %, 15 mars 2029	1 698 249	1 773 457	0,59
2 000 000	Bruce Power LP 4,70 %, 21 déc. 2027	1 999 300	2 023 740	0,67
202 000	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2031	176 952	180 742	0,06
3 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,01 %, 21 juill. 2030	2 785 470	2 864 610	0,96
9 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,25 %, 7 janv. 2027	8 396 880	8 458 470	2,82
6 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,75 %, 7 mars 2025	5 883 910	5 849 760	1,95
6 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,95 %, 19 juin 2029	5 840 820	5 925 540	1,98
500 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4 %, 28 janv. 2082	500 000	401 465	0,13
3 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29 juin 2027	3 047 520	3 043 110	1,01
7 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5 %, 7 déc. 2026	7 005 500	7 095 480	2,37
4 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,33 %, 20 janv. 2033	3 917 080	4 046 160	1,35
3 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,50 %, 14 janv. 2028	3 003 540	3 109 140	1,04
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28 juill. 2082	998 130	994 230	0,33
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,365 %	1 000 000	1 006 080	0,34
1 500 000	La Société Canadian Tire Ltée, 6,055277 %, 14 sept. 2026	1 500 000	1 501 305	0,50
2 500 000	Banque canadienne de l'Ouest, 5,261 %, 20 déc. 2025	2 500 000	2 519 450	0,84
400 000	Banque canadienne de l'Ouest, 6 %, 30 avr. 2081	400 000	362 556	0,12
2 000 000	Capital Power Corp., 3,147 %, 1 ^{er} oct. 2032	1 641 460	1 714 220	0,57
1 500 000	Capital Power Corp., 4,284 %, 18 sept. 2024	1 621 365	1 487 520	0,50
2 700 000	Capital Power Corp., 5,378 %, 25 janv. 2027	2 699 757	2 743 470	0,91
750 000	Capital Power Corp., 5,816 %, 15 sept. 2028	750 000	780 450	0,26
1 500 000	Capital Power Corp., 5,973 %, 25 janv. 2034	1 499 820	1 567 185	0,52
500 000	Capital Power Corp., 7,95 %, 9 sept. 1982	500 000	494 505	0,16
3 000 000	Les Services Financiers Caterpillar Ltée, 5,19 %, 25 sept. 2026	2 999 520	3 081 840	1,03
800 000	Central 1 Credit Union, 4,648 %, 7 févr. 2028	800 000	787 248	0,26
3 250 000	Chartwell, résidences pour retraités, 4,211 %, 28 avril 2025	3 468 474	3 180 158	1,06
3 000 000	Chartwell, résidences pour retraités, 6 %, 8 déc. 2026	2 997 720	3 034 710	1,01
3 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21 mai 2027	2 783 010	2 839 380	0,95
3 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,546 %, 10 janv. 2025	2 923 350	2 949 210	0,98
3 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,556 %, 9 sept. 2024	2 955 570	2 963 400	0,99
2 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 4,178 %, 8 mars 2028	2 220 880	1 966 200	0,66
3 000 000	Cogeco Communications Inc., 2,991 %, 22 sept. 2031	2 544 996	2 626 710	0,88

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2023

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Titres à revenu fixe canadiens (suite)			
1 000 000	Corus Entertainment Inc., 5 %, 11 mai 2028	1 006 250 \$	679 460 \$	0,23
2 000 000	Fiducie de placement immobilier Crombie, 3,133 %, 12 août 2031	2 000 000	1 717 200	0,57
1 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,211 %, 9 oct. 2030	1 001 885	883 880	0,29
2 295 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,677 %, 26 août 2026	2 412 434	2 221 193	0,74
258 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 4,80 %, 31 janv. 2025	285 271	255 737	0,09
2 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 5,244 %, 28 sept. 2029	2 001 405	2 012 200	0,67
2 500 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,8275 %, 17 juin 2024	2 500 000	2 494 250	0,83
500 000	Dream Summit Industrial LP, 1,82 %, 1 ^{er} avril 2026	449 140	466 585	0,16
1 500 000	Dream Summit Industrial LP, 2,15 %, 17 sept. 2025	1 383 765	1 431 420	0,48
2 000 000	Dream Summit Industrial LP, 2,25 %, 12 janv. 2027	1 780 760	1 851 880	0,62
2 690 000	Enbridge Inc., 2,44 %, 2 juin 2025	2 603 861	2 604 297	0,87
2 000 000	Enbridge Inc. 2,99 %, 3 oct. 2029	1 805 640	1 849 840	0,62
700 000	Enbridge inc., 3,10 %, 21 sept. 2033	567 364	607 040	0,20
1 000 000	Enbridge Inc., 4,10 %, 21 sept. 2051	986 150	835 820	0,28
1 000 000	Enbridge Inc. 4,90 %, 26 mai 2028	999 870	1 019 760	0,34
3 300 000	Enbridge Inc. 5,36 %, 26 mai 2033	3 348 733	3 427 446	1,14
982 000	Pipelines Enbridge Inc. 3 %, 10 août 2026	933 479	949 555	0,32
1 050 000	Banque Équitable, 1,939 %, 10 mars 2025	1 050 000	1 006 457	0,34
500 000	Exchange Income Corp., 5,25 %, 31 juill. 2028	500 000	483 410	0,16
1 000 000	Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,70 %, 16 déc. 2026	1 119 958	1 000 400	0,33
3 000 000	Federated Co-Operatives Ltd., 3,917 %, 17 juin 2025	2 904 270	2 933 040	0,98
5 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21 janv. 2026	4 465 467	4 672 050	1,56
5 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26 mai 2030	4 724 300	4 834 500	1,61
3 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19 mai 2027	2 933 400	2 993 880	1,00
1 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23 août 2032	990 667	1 001 540	0,33
4 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 1 ^{er} oct. 2025	3 979 400	4 029 320	1,34
6 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,467 %, 17 nov. 2028	5 997 304	6 256 200	2,09
2 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,475 %, 16 août 2028	2 000 000	2 086 440	0,70
600 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16 sept. 2026	600 000	565 698	0,19
1 000 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,326 %, 10 nov. 2026	1 000 000	1 026 050	0,34
500 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,382 %, 10 nov. 2028	500 000	523 065	0,17
1 000 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 8,6325 %, 21 mars 2024	1 005 000	1 006 150	0,34
1 000 000	Fortified Trust 4,419 %, 23 déc. 2027	1 000 000	996 720	0,33
500 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 1,70 %, 9 juill. 2025	499 325	476 080	0,16

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2023

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
3 000 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 5,95 %, 14 mai 2024	3 456 840 \$	3 005 010 \$	1,00
2 000 000	George Weston Ltd., 4,115 %, 17 juin 2024	2 168 180	1 987 040	0,66
3 025 000	Gibson Energy Inc., 2,45 %, 14 juill. 2025	2 941 834	2 918 520	0,97
1 500 000	Gibson Energy Inc., 2,85 %, 14 juill. 2027	1 361 985	1 413 870	0,47
3 500 000	Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17 sept. 2029	3 226 238	3 310 195	1,10
400 000	Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22 déc. 2080	400 000	340 760	0,11
1 650 000	Gibson Energy Inc., 5,75 %, 12 juill. 2033	1 649 373	1 738 127	0,58
4 250 000	Gibson Energy Inc., 5,80 %, 12 juill. 2026	4 248 258	4 265 513	1,42
500 000	Glacier Credit Card Trust, 1,388 %, 22 sept. 2025	500 000	471 910	0,16
1 000 000	Glacier Credit Card Trust, 5,681 %, 20 sept. 2028	1 000 000	1 048 870	0,35
2 500 000	Honda Canada Finance Inc., 5,73 %, 28 sept. 2028	2 500 000	2 650 300	0,88
6 000 000	Honda Canada Finance Inc., 6,015873 %, 29 juin 2026	6 000 000	6 017 340	2,01
10 000 000	Banque HSBC Canada, 1,782 %, 20 mai 2026	9 200 800	9 450 000	3,15
5 000 000	Banque HSBC Canada, 3,403 %, 24 mars 2025	4 902 570	4 913 750	1,64
1 900 000	Hydro One Inc. 3,93 %, 30 nov. 2029	1 899 734	1 904 123	0,63
1 750 000	Hydro One Inc. 4,16 %, 27 janv. 2033	1 749 720	1 754 550	0,59
500 000	Hyundai Capital Canada Inc., 5,565 %, 8 mars 2028	500 000	516 125	0,17
2 000 000	iA Financial Corp Inc., 5,685 %, 20 juin 2033	2 004 229	2 062 320	0,69
1 700 000	Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25 nov. 2031	1 700 000	1 553 970	0,52
2 000 000	Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 1 ^{er} juin 2027	2 028 548	1 968 740	0,66
1 500 000	Inter Pipeline Ltd., 6,59 %, 9 févr. 2034	1 499 415	1 619 655	0,54
554 000	Inter Pipeline Ltd., 6,625 %, 19 nov. 2079	575 086	525 364	0,18
2 000 000	John Deere Financial Inc., 1,34 %, 8 sept. 2027	1 748 292	1 817 440	0,61
1 000 000	John Deere Financial Inc., 5,17 %, 15 sept. 2028	999 910	1 047 440	0,35
250 000	Keyera Corp., 5,95 %, 10 mars 2081	250 000	224 083	0,07
500 000	Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 3 juin 2024	499 885	491 105	0,16
5 000 000	Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14 sept. 2026	4 709 000	4 656 550	1,55
3 000 000	Banque Manuvie du Canada, 2,378 %, 19 nov. 2024	2 849 730	2 930 970	0,98
5 000 000	Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16 févr. 2027	4 631 125	4 787 950	1,60
1 000 000	Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19 juin 2082	1 000 000	1 002 140	0,33
650 000	Mercedes-Benz Finance Canada Inc. 5,12 %, 27 juin 2028	650 000	670 300	0,22
1 000 000	Mercedes-Benz Finance Canada Inc., 5,14 %, 29 juin 2026	999 890	1 018 400	0,34
800 000	Metro inc/CN, 1,922 %, 2 déc. 2024	800 000	777 968	0,26
4 000 000	Metropolitan Life Global Funding I, 6,120951 %, 15 juin 2026	4 000 000	4 022 720	1,34
2 500 000	Mondelez International Inc., 3,25 %, 7 mars 2025	2 417 675	2 452 200	0,82
5 000 000	Morgan Stanley, 5,8225 %, 21 mars 2025	4 957 650	4 985 750	1,66
5 000 000	Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 16 juin 2026	4 497 500	4 673 300	1,56
4 000 000	Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 4 nov. 2026	3 809 569	3 770 480	1,26
3 750 000	Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 3 févr. 2025	3 628 854	3 648 000	1,22
500 000	Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 4 mars 2024	514 740	498 040	0,17
4 000 000	Banque Nationale du Canada, 5,023 %, 1 ^{er} févr. 2029	3 999 520	4 097 880	1,37
5 000 000	Banque Nationale du Canada, 5,219 %, 14 juin 2028	4 990 764	5 157 450	1,72
1 000 000	Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 3 nov. 2025	1 000 000	1 009 670	0,34
4 000 000	Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16 août 2032	3 945 965	4 052 320	1,35

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2023

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
1 035 000	Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26 janv. 2029	908 833 \$	956 154 \$	0,32
2 500 000	New York Life Global Funding 5,25 %, 30 juin 2026	2 498 825	2 555 025	0,85
4 000 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 2 %, 1 ^{er} déc. 2026	3 605 260	3 754 000	1,25
4 000 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 2,80 %, 1 ^{er} juin 2031	3 408 560	3 591 280	1,20
5 000 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 4,15 %, 1 ^{er} juin 2033	4 666 600	4 868 850	1,62
2 000 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 4,35 %, 10 janv. 2039	1 830 600	1 928 980	0,64
246 000	NOVA Gas Transmission Ltd., 6,30 %, 27 mai 2030	316 110	259 496	0,09
4 000 000	OMERS Realty Corp., 4,539 %, 9 avr. 2029	3 995 000	4 027 600	1,34
500 000	Parkland Corp., 6 %, 23 juin 2028	500 000	500 090	0,17
2 000 000	Pembina Pipeline Corp., 3,31 %, 1 ^{er} févr. 2030	1 807 240	1 858 060	0,62
6 420 000	Pembina Pipeline Corp., 3,54 %, 3 févr. 2025	6 299 130	6 301 872	2,10
4 000 000	Pembina Pipeline Corp., 3,62 %, 3 avr. 2029	3 652 520	3 821 720	1,27
500 000	Pembina Pipeline Corp., 3,71 %, 11 août 2026	476 089	490 680	0,16
2 000 000	Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27 mars 2028	1 945 720	1 960 120	0,65
6 100 000	Pembina Pipeline Corp., 4,24 %, 15 juin 2027	5 913 008	6 053 518	2,02
880 000	Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21 janv. 2047	924 686	801 398	0,27
300 000	Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25 janv. 2081	300 000	253 656	0,08
2 200 000	Pembina Pipeline Corp., 5,72 %, 22 juin 2026	2 199 516	2 207 656	0,74
900 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 4,267 %, 30 mars 2025	900 000	881 847	0,29
500 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 4,727 %, 30 mars 2027	476 150	489 985	0,16
1 000 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 6,374 %, 30 juin 2029	999 880	1 041 440	0,35
2 000 000	Reliance LP, 2,67 %, 1 ^{er} août 2028	1 869 556	1 809 600	0,60
2 500 000	Reliance LP, 2,68 %, 1 ^{er} déc. 2027	2 280 383	2 300 875	0,77
11 590 000	Reliance LP, 3,836 %, 15 mars 2025	11 770 788	11 397 142	3,80
1 500 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 5,962 %, 1 ^{er} oct. 2029	1 499 490	1 547 640	0,52
3 000 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 6,488 %, 29 sept. 2026	3 000 000	3 020 580	1,01
1 000 000	Rogers Communications Inc., 2,90 %, 9 déc. 2030	979 773	898 140	0,30
3 000 000	Rogers Communications Inc., 3,10 %, 15 avr. 2025	2 868 900	2 931 570	0,98
4 000 000	Rogers Communications Inc., 3,30 %, 10 déc. 2029	3 946 431	3 739 600	1,25
6 100 000	Rogers Communications Inc., 3,65 %, 31 mars 2027	5 776 507	5 954 759	1,99
2 000 000	Rogers Communications Inc., 3,75 %, 15 avr. 2029	1 838 540	1 929 040	0,64
3 000 000	Rogers Communications Inc., 3,80 %, 1 ^{er} mars 2027	3 242 328	2 943 060	0,98
3 200 000	Rogers Communications Inc., 5 %, 17 déc. 2081	3 218 000	3 047 936	1,02
3 000 000	Rogers Communications Inc., 5,65 %, 21 sept. 2026	2 995 590	3 092 400	1,03
4 000 000	Rogers Communications Inc., 5,70 %, 21 sept. 2028	3 994 840	4 208 600	1,40
5 000 000	Rogers Communications Inc., 5,90 %, 21 sept. 2033	5 144 350	5 387 600	1,80
4 000 000	Banque Royale du Canada, 1,589 %, 4 mai 2026	3 641 480	3 766 080	1,26
5 500 000	Banque Royale du Canada, 1,936 %, 1 ^{er} mai 2025	5 269 680	5 303 760	1,77

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2023

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Titres à revenu fixe canadiens (suite)			
4 000 000	Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30 juin 2030	3 714 880 \$	3 833 560 \$	1,28
4 000 000	Banque Royale du Canada, 2,609 %, 1 ^{er} nov. 2024	3 857 245	3 917 560	1,31
5 000 000	Banque Royale du Canada, 2,74 %, 25 juill. 2029	4 839 900	4 919 750	1,64
6 500 000	Banque Royale du Canada, 3,369 %, 24 sept. 2025	6 281 044	6 358 885	2,12
750 000	Banque Royale du Canada, 3,65 %, 24 nov. 2081	560 000	567 195	0,19
5 000 000	Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26 juill. 2027	4 883 650	5 034 100	1,68
4 000 000	Banque Royale du Canada, 5,235 %, 2 nov. 2026	4 036 240	4 084 160	1,36
5 000 000	Banque Royale du Canada, 5,341 %, 23 juin 2026	5 000 000	5 098 600	1,70
2 000 000	Métaux Russel Inc., 5,75 %, 27 oct. 2025	1 995 000	2 000 820	0,67
3 000 000	Saputo Inc. 1,415 %, 19 juin 2026	2 695 620	2 793 120	0,93
5 000 000	Saputo Inc. 2,242 %, 16 juin 2027	4 491 035	4 662 450	1,55
1 615 000	Saputo Inc., 3,603 %, 14 août 2025	1 603 911	1 585 268	0,53
2 500 000	Saputo Inc. 5,25 %, 29 nov. 2029	2 565 480	2 597 300	0,87
4 000 000	Saputo Inc. 5,492 %, 20 nov. 2030	4 000 000	4 210 680	1,40
1 000 000	Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31 mars 2027	1 003 290	924 840	0,31
840 000	Sienna Senior Living Inc., 3,109 %, 4 nov. 2024	858 999	818 538	0,27
2 724 000	Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27 févr. 2026	2 815 101	2 606 514	0,87
327 000	SmartCentres Real Estate Investment Trust , 3,444 %, 28 août 2026	346 090	313 524	0,10
4 000 000	SmartCentres Real Estate Investment Trust , 3,556 %, 6 févr. 2025	4 263 120	3 908 600	1,30
1 400 000	SmartCentres Real Estate Investment Trust , 1,74 %, 16 déc. 2025	1 400 000	1 310 904	0,44
1 500 000	Stantec Inc. 5,393 %, 27 juin 2030	1 500 000	1 552 275	0,52
4 200 000	Suncor Énergie inc., 5,60 %, 17 nov. 2025	4 194 372	4 264 386	1,42
243 000	TELUS Communications Inc., 8,80 %, 22 sept. 2025	321 572	257 449	0,09
3 000 000	TELUS Corp., 2,75 %, 8 juill. 2026	2 816 430	2 889 810	0,96
6 000 000	TELUS Corp., 3,15 %, 19 févr. 2030	5 390 805	5 571 060	1,86
4 000 000	TELUS Corp., 3,30 %, 2 mai 2029	3 780 300	3 793 320	1,26
5 000 000	TELUS Corp., 3,35 %, 1 ^{er} avr. 2024	4 913 250	4 974 450	1,66
3 000 000	TELUS Corp., 5,25 %, 15 nov. 2032	2 922 000	3 114 540	1,04
3 400 000	TELUS Corp., 5,60 %, 9 sept. 2030	3 421 386	3 597 336	1,20
3 000 000	TELUS Corp., 5,75 %, 8 sept. 2033	3 005 520	3 212 580	1,07
5 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,85 %, 2 nov. 2026	4 525 250	4 664 400	1,56
6 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10 janv. 2025	5 866 660	5 814 600	1,94
5 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,16 %, 3 févr. 2025	4 755 150	4 842 450	1,61
5 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,836 %, 3 juill. 2029	4 850 850	4 930 800	1,64
1 250 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27 juill. 2081	951 875	936 150	0,31
4 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 3 mai 2032	3 761 320	3 871 000	1,29
5 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 8 mai 2026	5 038 015	5 105 250	1,70
2 500 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 29 déc. 2025	2 498 225	2 539 175	0,85
800 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27 juill. 2082	800 000	790 608	0,26
6 000 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 4,55 %, 9 févr. 2030	5 827 100	6 048 300	2,02
1 300 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,15 %, 14 nov. 2028	1 298 921	1 348 139	0,45
1 000 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,85 %, 10 nov. 2032	1 012 320	1 087 340	0,36

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2023

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
1 000 000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17 avr. 2081	1 005 385 \$	784 530 \$	0,26
4 000 000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 5,503 %, 13 janv. 2033	4 000 000	4 032 960	1,34
5 000 000	The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30 nov. 2027	4 561 550	4 718 500	1,57
5 500 000	The Goldman Sachs Group Inc., 5,95 %, 29 avr. 2025	5 501 620	5 487 900	1,83
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 2,496 %, 2 déc. 2024	4 800 500	4 882 550	1,63
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 9 sept. 2025	4 736 200	4 838 300	1,61
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26 janv. 2032	4 570 130	4 744 400	1,58
1 495 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22 avril 2030	1 421 102	1 454 799	0,49
7 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,224 %, 25 juill. 2029	6 790 840	6 902 840	2,30
1 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31 oct. 2081	782 500	758 340	0,25
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 1 ^{er} juin 2027	4 917 195	4 965 400	1,66
2 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 8 janv. 2029	2 000 000	2 025 400	0,68
2 500 000	La Banque Toronto-Dominion, 5,423 %, 10 juill. 2026	2 500 000	2 554 225	0,85
600 000	Toyota Credit Canada Inc., 5,29 %, 13 juill. 2026	599 850	614 166	0,20
500 000	TransAlta Corp., 7,30 %, 22 oct. 2029	570 000	532 130	0,18
2 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 2,97 %, 9 juin 2031	1 736 200	1 784 520	0,60
4 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 3,30 %, 17 juill. 2025	3 857 400	3 914 880	1,31
3 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 5 avr. 2027	3 027 190	2 944 380	0,98
500 000	TransCanada PipeLines Ltd., 4,34 %, 15 oct. 2049	547 560	433 755	0,14
2 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 4,35 %, 12 mai 2026	1 957 320	1 997 220	0,67
3 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 5,277 %, 15 juill. 2030	2 998 800	3 111 780	1,04
5 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 5,419 %, 10 mars 2026	4 992 150	5 004 500	1,67
5 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 6,45784 %, 10 mars 2026	5 006 660	5 005 200	1,67
3 000 000	Transcanada Trust, 4,65 %, 18 mai 2077	2 703 520	2 744 040	0,92
4 000 000	Transcontinental Inc., 2,28 %, 13 juill. 2026	4 031 450	3 731 200	1,24
2 000 000	Transcontinental Inc., 2,667 %, 3 févr. 2025	1 919 990	1 931 040	0,64
3 000 000	Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22 mars 2028	2 660 070	2 770 860	0,92
5 000 000	Verizon Communications Inc., 2,50 %, 16 mai 2030	4 216 140	4 473 650	1,49
500 000	Vidéotron ltée, 3,125 %, 15 janv. 2031	502 813	428 775	0,14
1 000 000	Vidéotron ltée, 5,625 %, 15 juin 2025	1 120 000	1 002 680	0,33
5 000 000	VW Credit Canada Inc., 1,50 %, 23 sept. 2025	4 693 250	4 729 300	1,58
6 000 000	VW Credit Canada Inc., 2,05 %, 10 déc. 2024	5 776 710	5 821 860	1,94
1 500 000	VW Credit Canada Inc., 5,75 %, 21 sept. 2026	1 499 670	1 541 640	0,51
10 000 000	Wells Fargo & Co., 2,568 %, 1 ^{er} mai 2026	9 543 350	9 683 200	3,23
5 000 000	Wells Fargo & Co., 3,874 %, 21 mai 2025	4 847 750	4 912 550	1,64
5 000 000	Westcoast Energy Inc., 3,43 %, 12 sept. 2024	4 870 850	4 935 450	1,65
		711 302 497	717 414 155	239,23
Titres du marché monétaire canadien				
13 000 000	Enbridge Inc PC, 5 janv. 2024	12 964 250	12 990 069	4,33
10 000 000	Enbridge Inc PC, 9 janv. 2024	9 969 300	9 986 185	3,33
3 500 000	Enbridge Inc PC, 10 janv. 2024	3 489 220	3 494 610	1,17
8 000 000	Enbridge Inc PC, 4 janv. 2024	7 978 000	7 995 111	2,67
5 000 000	ENMAX Corp PC, 3 janv. 2024	4 970 900	4 997 575	1,67
12 000 000	ENMAX Corp PC, 5 janv. 2024	11 930 160	11 990 300	4,00
5 000 000	ENMAX Corp PC, 9 janv. 2024	4 972 600	4 992 747	1,66

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2023

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres du marché monétaire canadien (suite)				
9 000 000	ENMAX Corp PC, 26 janv. 2024	8 954 820 \$	8 962 107 \$	2,99
4 000 000	Nova Scotia Power Inc PC, 2 janv. 2024	3 978 760	3 998 751	1,33
14 000 000	Nova Scotia Power Inc PC, 3 janv. 2024	13 925 660	13 993 441	4,67
10 000 000	Nova Scotia Power Inc PC, 8 janv. 2024	9 946 900	9 987 506	3,33
3 250 000	Nova Scotia Power Inc PC, 9 janv. 2024	3 232 743	3 245 432	1,08
2 000 000	Nova Scotia Power Inc PC, 11 janv. 2024	1 990 020	1 996 569	0,66
4 000 000	Nova Scotia Power Inc PC, 15 janv. 2024	3 978 760	3 989 014	1,33
		<u>102 282 093</u>	<u>102 619 417</u>	<u>34,22</u>
Actions privilégiées canadiennes				
12 500	Banque de Montréal, actions privilégiées à 3,90 %	306 625	227 750	0,08
18 500	BCE Inc., actions privilégiées à 4,15 %	253 197	262 700	0,09
15 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, actions privilégiées à 3,75 %	251 726	263 100	0,09
10 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, actions privilégiées à 3,90 %	174 166	183 500	0,06
20 000	Element Financial Corp., actions privilégiées à 6,40 %	496 600	498 000	0,17
20 000	Element Fleet Management Corp., actions privilégiées à 6,21 %	488 334	495 000	0,17
75 000	Element Fleet Management Corp., actions privilégiées à 6,933 %	1 894 500	1 874 250	0,62
10 000	Enbridge Inc., actions privilégiées à 4,376 %	156 200	187 600	0,06
8 500	Enbridge Inc., actions privilégiées à 4,40 %	117 283	124 780	0,04
12 500	Société Financière Manuvie, actions privilégiées à 3,90 %	209 343	233 875	0,08
17 500	Pembina Pipeline Corp., actions privilégiées à 5 %	305 781	318 325	0,11
10 000	Power Financial Corp., actions privilégiées à 4,50 %	250 000	166 800	0,06
15 000	Banque Royale du Canada, actions privilégiées à 3,70 %	367 955	288 000	0,09
22 700	TC Énergie Corporation, actions privilégiées à 3,762 %	345 721	342 543	0,11
12 500	TC Énergie Corporation, actions privilégiées à 3,903 %	195 098	205 500	0,07
15 000	La Banque Toronto-Dominion, actions privilégiées à 3,80 %	250 032	293 250	0,09
		<u>6 062 561</u>	<u>5 964 973</u>	<u>1,99</u>
Titres à revenu fixe américains				
2 000 000	Element Fleet Management Corp., 1,60 %, 6 avr. 2024	2 511 358	2 606 991	0,87
1 500 000	Element Fleet Management Corp., 6,271 %, 26 juin 2026	1 977 225	2 013 970	0,67
700 000	Expedia Group Inc., 2,95 %, 15 mars 2031	880 518	817 982	0,27
5 000 000	JPMorgan Chase & Co., 0,768 %, 9 août 2025	6 463 210	6 404 975	2,14
3 000 000	JPMorgan Chase & Co., 1,578 %, 22 avr. 2027	3 724 436	3 657 237	1,22
500 000	MSCI Inc., 4 %, 15 nov. 2029	685 248	621 331	0,21
1 000 000	Oracle Corp., 1,65 %, 25 mars 2026	1 241 243	1 232 389	0,41
1 000 000	Performance Food Group Inc., 4,25 %, 1 ^{er} août 2029	1 245 650	1 212 820	0,40
2 000 000	Royalty Pharma PLC, 2,15 %, 2 sept. 2031	2 469 259	2 163 188	0,72
1 150 000	Billet/obligation du Trésor américain, 0,75 %, 31 mai 2026	1 411 111	1 402 260	0,47
		<u>22 609 258</u>	<u>22 133 143</u>	<u>7,38</u>
	Total des placements détenus	843 245 265	849 138 188	283,15

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2023

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements vendus à découvert	Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens				
(63 930 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} mars 2026	(57 799 761) \$	(59 490 700) \$	(19,84)
(1 595 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} déc. 2030	(1 280 984)	(1 341 188)	(0,45)
(41 899 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} sept. 2025	(39 023 202)	(39 618 018)	(13,21)
(50 965 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} juin 2027	(46 831 763)	(47 321 003)	(15,78)
(65 821 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} sept. 2026	(60 740 963)	(61 728 250)	(20,58)
(6 750 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} juin 2030	(5 771 329)	(6 036 458)	(2,01)
(25 933 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2025	(24 774 659)	(25 046 869)	(8,35)
(20 207 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2027	(18 527 023)	(18 928 099)	(6,31)
(17 820 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} avr. 2025	(17 014 037)	(17 222 852)	(5,74)
(26 691 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2026	(25 484 625)	(25 435 455)	(8,48)
(12 764 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} sept. 2024	(12 304 237)	(12 503 614)	(4,17)
(272 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} déc. 2051	(212 968)	(219 784)	(0,07)
(13 126 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2028	(12 401 059)	(12 526 273)	(4,18)
(880 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2032	(771 760)	(809 134)	(0,27)
(16 155 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2025	(15 747 214)	(15 754 518)	(5,25)
(27 327 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2029	(25 651 905)	(26 242 391)	(8,75)
(3 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} mars 2024	(2 939)	(2 987)	0,00
(1 656 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,50 %, 1 ^{er} déc. 2032	(1 561 610)	(1 580 718)	(0,53)
(3 520 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} juin 2033	(3 282 042)	(3 425 347)	(1,14)
(16 418 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} sept. 2027	(15 822 437)	(16 106 551)	(5,37)
(2 700 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3 %, 1 ^{er} oct. 2025	(2 615 841)	(2 658 447)	(0,89)
(24 955 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} sept. 2028	(24 238 872)	(25 050 827)	(8,35)
(4 670 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} mars 2028	(4 624 645)	(4 720 576)	(1,57)
(2 775 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,75 %, 1 ^{er} févr. 2025	(2 764 945)	(2 755 020)	(0,92)
(6 800 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4,50 %, 1 ^{er} nov. 2025	(6 811 650)	(6 873 168)	(2,29)
(35 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 5,75 %, 1 ^{er} juin 2033	(51 272)	(42 441)	(0,01)
		<u>(426 113 742)</u>	<u>(433 440 688)</u>	<u>(144,53)</u>
Titres à revenu fixe américains				
(1 980 000)	Billet/obligation du Trésor américain, 0,25 %, 15 mars 2024	(2 482 545)	(2 589 157)	(0,86)
(950 000)	Billet/obligation du Trésor américain, 1,625 %, 15 mai 2031	(1 228 880)	(1 076 550)	(0,36)
		<u>(3 711 425)</u>	<u>(3 665 707)</u>	<u>(1,22)</u>
Options américaines sur contrats à terme standardisés				
(2 500 000)	Option sur obligations du Trésor américain Ultra de 10 ans, févr. 2024, achat à 115,5	(25 433)	(92 844)	(0,03)
(2 500 000)	Option sur obligations du Trésor américain Ultra de 10 ans, févr. 2024, achat à 119	(24 615)	(24 758)	(0,01)
		<u>(50 048)</u>	<u>(117 602)</u>	<u>(0,04)</u>

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

Le Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement alternative constituée en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie principale datée du 20 août 2019, qui peut être modifiée de temps à autre (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds a commencé à exercer des activités le 9 décembre 2019. Le siège social du Fonds est situé au 40 King Street West, Suite 3402, Toronto (Ontario) M5H 3Y2.

Algonquin Capital Corporation agit à titre de fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds. Le fiduciaire est une société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le fiduciaire agit également à titre de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille (le « gestionnaire ») du Fonds. Le gestionnaire est chargé de la gestion du Fonds. Valeurs mobilières TD Inc. (« VMTDI ») agit à titre de courtier principal et de dépositaire (« courtier principal ») du Fonds.

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherchera à atteindre l'objectif de placement du Fonds en investissant principalement dans des titres de créance et des instruments productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés à des fins de placement ou de couverture. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles, des titres à revenu fixe d'organismes gouvernementaux ou d'organismes supranationaux, des titres à taux variable, des fiducies, des obligations et des prêts de sociétés, des fonds négociés en bourse (« FNB »), des sociétés en commandite et des actions privilégiées. Le Fonds gère ses positions acheteur et vendeur afin de réduire l'incidence de la volatilité du marché sur son portefeuille de placements. Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de gagner un revenu supplémentaire. Le Fonds peut également chercher à obtenir une exposition semblable à un placement direct dans des titres à revenu fixe à l'aide de dérivés de crédit et de taux d'intérêt.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102 (« Règlement 81-102 »), qui visent notamment à faire en sorte que les placements des fonds communs de placement soient diversifiés et relativement liquides et que les fonds communs de placement soient gérés de façon adéquate. Le gestionnaire entend gérer le Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre tout changement. Le texte qui suit présente une description des dispenses que le Fonds a obtenues relativement aux exigences du Règlement 81-102 ou une description de l'activité d'investissement générale.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

Dispense relative aux placements dans un fonds alternatif :

Pour qu'il puisse réaliser des ventes à découvert de « titres d'État » (au sens donné à ce terme dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense de l'application des dispositions suivantes du Règlement 81-102 :

- a) l'alinéa 2.6.1 1) c) v), qui interdit au Fonds de vendre un titre à découvert si, au moment de la vente à découvert, la valeur marchande globale des titres qu'il a vendus à découvert dépasse 50 % de sa valeur liquidative;
- b) l'article 2.6.2, qui stipule que le Fonds ne peut pas emprunter de fonds ni vendre de titres à découvert dans le cas où, par suite d'une telle opération, la valeur marchande globale des fonds empruntés combinée à la valeur marchande globale des titres vendus à découvert par le Fonds excéderait 50 % de la valeur liquidative de celui-ci.

1. Mode de présentation :

- a) Déclaration de conformité :

Les présents états financiers annuels ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les états financiers ont été approuvés par le fiduciaire et leur publication a été autorisée le xx 2024.

- b) Base d'évaluation :

Les présents états financiers annuels ont été préparés au coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

2. Informations significatives sur les méthodes comptables :

Les paragraphes suivants résument les méthodes comptables significatives du Fonds :

a) Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères :

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. Les transactions de placement ainsi que les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et le revenu connexe, ainsi que les autres actifs et passifs monétaires, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles transactions.

La juste valeur des placements libellés en monnaies étrangères a été convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et les pertes de change réalisés à la vente de placements sont inclus au poste « Perte nette réalisée sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion » dans les états du résultat global. Les profits de change latents (pertes latentes) sur les actifs détenus par le Fonds et les passifs du Fonds sont inclus au poste variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements dans les états du résultat global.

b) Instruments financiers :

i) Classement :

Le Fonds classe ses placements à titre d'actifs financiers et de passifs financiers à la JVRN.

Les placements du Fonds sont gérés et leur performance est évaluée en fonction de la juste valeur. Le portefeuille de placements n'est ni détenu afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Le Fonds se concentre principalement sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers, sauf les parts rachetables, sont évalués au coût amorti et sont classés comme évalués au coût amorti. Les parts rachetables sont évaluées au prix de rachat et sont considérées comme un montant résiduel.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) :

ii) Comptabilisation et évaluation initiale :

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À compter de cette date, les profits et les pertes provenant de variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans les états du résultat global.

Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur et les coûts d'opérations sont comptabilisés dans les états du résultat global. Les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission.

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que le Fonds transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

iii) Évaluation des placements :

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à l'occasion de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction conclue à des conditions normales entre des intervenants du marché, à la date d'évaluation sur le principal marché ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel a accès le Fonds à cette date. La juste valeur d'un passif tient compte du risque de non-exécution.

Le Fonds évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant le cours de l'instrument sur un marché actif, lorsqu'il est disponible. Un marché est considéré comme actif si des transactions pour l'actif ou le passif sont réalisées à une fréquence suffisante et avec un volume suffisant pour fournir de façon continue des informations sur les cours.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) :

La juste valeur des swaps sur défaillance de crédit est déterminée selon les cours disponibles auprès de services d'évaluation indépendants (par exemple, Bloomberg), et la juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme cotés à la date de présentation de l'information financière, tels qu'ils sont obtenus auprès d'une source indépendante. Les contrats à terme standardisés sont évalués sur la base de la différence entre le prix du contrat à la date de l'opération et le prix de règlement à la date d'évaluation.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables) est fondée sur le cours de clôture des marchés. Le Fonds utilise soit le dernier cours, soit les cours fournis par des services d'évaluation indépendants pour les actifs et passifs financiers lorsque ces cours s'inscrivent dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Dans les cas où le dernier cours ou le cours fourni ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause de cet actif financier ou de ce passif financier.

La juste valeur des contrats de change à terme est établie en fonction des taux de change à terme cotés à la date de clôture, obtenus d'une source indépendante.

c) Coût des placements :

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille.

d) Coûts d'opérations :

Les commissions et autres coûts d'opérations sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires et aux conseillers, les prélèvements des organismes de réglementation et des bourses des valeurs mobilières, ainsi que les droits et les taxes de transfert. Les commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille sont comptabilisés à titre de charges aux états du résultat global.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert) :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (découvert) se composent des dépôts en trésorerie; ils sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) :

f) Autres actifs et passifs financiers :

Les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir du courtier, les montants à recevoir d'un fonds lié, les intérêts et dividendes à recevoir et les remboursements des charges à recevoir sont classés et évalués au coût amorti. Le montant à payer au courtier, les crédateurs et charges à payer, les intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et les distributions à payer sont classés et évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les 12 mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs financiers sont à court terme et sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur

g) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série de parts donnée est établi en calculant la valeur de sa quote-part dans les actifs et les passifs communs à toutes les séries du Fonds, moins les passifs du Fonds attribuables uniquement à cette série. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série. Les produits, les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements et les autres charges sont répartis proportionnellement entre les séries selon l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables relatif de chaque série.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, qui est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts sont rachetables au gré du porteur à leur valeur liquidative à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminuée de la valeur liquidative par part à la date du rachat.

Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Étant donné les séries de parts actuellement émises, et puisque les différentes séries ne possèdent pas des caractéristiques identiques, les parts rachetables sont classées dans les passifs financiers.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série donnée de parts par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture de l'exercice.

h) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, est fondée sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribué à chaque série de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de l'exercice.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) :

i) Transactions de placement et comptabilisation des produits :

Les produits d'intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent l'intérêt au taux nominal reçu par le Fonds et ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire.

La perte réalisée sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion et la plus-value (moins-value) latente des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro.

j) Impôt sur le revenu :

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, n'est pas soumis à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition terminée en décembre, qui est payé ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche du revenu net du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujettie à l'impôt. L'impôt sur le revenu net qui n'est pas payé ou à payer peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu pour éviter d'être assujetti à l'impôt sur le revenu.

Le Fonds est assujetti à des retenues d'impôt sur le revenu étranger. En règle générale, le Fonds traite les retenues d'impôt comme une charge portée en diminution des produits, aux fins de l'impôt.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le Fonds ne disposait d'aucun solde au titre des reports de pertes en capital en avant. Au 31 décembre 2023, le Fonds avait un solde de néant \$ (6 415 049 \$ en 2022) au titre des reports de pertes autres qu'en capital en avant.

k) Compensation d'instruments financiers :

Les actifs financiers et les passifs financiers peuvent être compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou des accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) :

l) Intérêts et frais d'emprunt :

Le Fonds prend des positions acheteur et vendeur et engage des charges d'intérêts et des frais d'emprunt qui sont calculés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements du Fonds en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celui-ci au risque lié au capital et d'augmenter les charges courantes.

m) Changements aux méthodes comptables :

À compter du 1^{er} janvier 2023, le Fonds a adopté les *Informations à fournir sur les méthodes comptables* (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2). Bien que les modifications n'aient entraîné aucune modification des méthodes comptables elles-mêmes, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables présentées dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation de méthodes comptables « significatives » plutôt que de méthodes comptables « importantes ». Les modifications fournissent également des indications sur l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, ce qui permet aux entités de fournir des informations utiles sur les méthodes comptables propres à l'entité dont les utilisateurs ont besoin pour comprendre d'autres informations dans les états financiers.

Le gestionnaire a examiné les méthodes comptables et mis à jour les informations présentées dans la note 3 dans certains cas, conformément aux modifications.

3. Montant à payer au courtier et à recevoir du courtier :

Le Fonds a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier afin qu'il gère son compte comme celui d'un client. Le courtier assure la garde des titres du Fonds et, de temps à autre, de soldes de trésorerie, constitués de montants à payer au courtier et à recevoir du courtier. Les instruments financiers ou les positions de trésorerie servent de garantie pour tout montant à payer au courtier ou pour tout titre vendu, mais non encore acheté, ou titre acheté sur marge. Les titres ou les positions de trésorerie servent également de garantie en cas de défaillance éventuelle du Fonds.

Le Fonds est assujéti au risque de crédit si le courtier n'est pas en mesure de rembourser les soldes dus ou de livrer les titres dont il a la garde. Le Fonds atténue ce risque en ayant recours uniquement à des courtiers approuvés, soit des institutions financières solvables.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

4. Estimations et jugements comptables critiques :

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses :

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations comptables. La direction doit également recourir à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, dont les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective.

Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

b) Évaluation des placements :

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements et estimations comptables les plus importants du Fonds lors de la préparation des états financiers.

c) Classement et évaluation des placements :

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance en fonction de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision du Fonds de classer ses placements à la JVRN.

5. Transactions entre parties liées :

a) Frais de gestion :

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion du Fonds, qui s'accumulent quotidiennement selon le pourcentage de la valeur liquidative de la série de parts du Fonds et sont payables le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les frais de gestion mensuels de chaque série de parts correspondent à i) 1/12^e de 1,45 % de la valeur liquidative globale de la série A pour les parts de série A, ii) 1/12^e de 0,50 % de la valeur liquidative globale de la série F Fondateurs pour les parts de série F Fondateurs, et iii) 1/12^e de 0,95 % de la valeur liquidative globale de la série F pour les parts de série F. Les frais de gestion pour les parts de série I et de série I (\$ US) se négocient avec les porteurs de parts, n'excèdent pas 0,95 % par an et sont payables par les porteurs de parts directement au gestionnaire.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

5. Transactions entre parties liées (suite) :

Le gestionnaire pourrait accepter de renoncer à une partie des frais de gestion qu'il aurait normalement le droit de recevoir; un montant correspondant au montant visé par la renonciation est calculé et porté au crédit du compte du porteur de parts pertinent chaque jour ouvrable et est distribué mensuellement, d'abord à partir du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds, et par la suite à partir du capital. Toutes ces distributions sont automatiquement investies dans des parts supplémentaires de la série pertinente du Fonds.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les frais de gestion versés au gestionnaire s'élevaient à 1 957 427 \$ (947 821 \$ en 2022). Au 31 décembre 2023, les frais de gestion versés au gestionnaire s'élevaient à 176 380 \$ (121 277 \$ en 2022).

b) Charges :

Le Fonds est responsable de tous les coûts engagés dans le cadre de l'organisation et des activités courantes du Fonds, notamment les commissions et frais de courtage, les frais associés aux opérations de prêt de titres et les coûts d'opérations connexes, les impôts et taxes, les honoraires d'audit et honoraires juridiques, les frais liés aux activités du comité d'examen indépendant, les droits de garde et de dépôt, les charges d'intérêts, les charges d'exploitation, frais d'administration et coûts des systèmes, les frais liés aux services aux investisseurs et les coûts liés aux rapports financiers et autres rapports aux investisseurs, ainsi qu'aux prospectus, aux notices annuelles et aux aperçus des fonds. Les frais de publicité et les frais liés aux programmes de rémunération des courtiers sont payés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, rembourser une partie ou la totalité des frais d'exploitation du Fonds ou y renoncer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les dépenses remboursées par le gestionnaire se sont élevées à 29 338 \$ (54 537 \$ en 2022). Au 31 décembre 2023, le remboursement des charges à recevoir du gestionnaire s'élevait à 84 343 \$ (55 005 \$ en 2022).

c) Parts détenues par des parties liées :

Au 31 décembre 2023, les administrateurs et les principaux dirigeants du gestionnaire détenaient, directement ou indirectement, 4 171 parts de série I du Fonds (4 411 parts de série I en 2022), et 1 127 parts de série F du Fonds (1 061 parts de série F en 2022).

d) Montant à payer au gestionnaire et au fond lié :

Au 31 décembre 2023, aucune somme (néant en 2022) n'était à payer à un fonds lié, et aucune somme (8 914 \$ en 2022) n'était à payer par un fonds lié, par le fait que ce fonds est géré par le gestionnaire.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

6. Parts rachetables du Fonds :

a) Émission de parts :

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Chaque part d'une série représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série de parts. Chaque part d'une série confère les mêmes droits qu'à chacune des autres parts de la même série à tous les égards, notamment le droit de vote, la réception des distributions du Fonds, la liquidation et d'autres événements reliés au Fonds, sous réserve des modalités de la déclaration de fiducie.

Le Fonds offre présentement des parts des séries suivantes :

Parts de série A : offertes à tous les investisseurs.

Série F Fondateurs : peuvent être achetées jusqu'au moment où la série atteint une valeur liquidative de 50 millions de dollars. Les parts de série F seront offertes pendant cette période aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque transaction ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement.

Parts de série F : offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire engage des frais de placement.

Parts de série I : offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, et ce, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les frais de gestion pour les parts de série I sont payés directement par les porteurs de parts de série I, et non par le Fonds. Les parts de série I sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Parts de série I (\$ US) : offertes au cas par cas aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs qui souhaitent disposer d'une exposition au dollar américain, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les parts de série I (\$ US) sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel. Le cours des parts de série I (\$ US) est calculé et présenté en dollars américains selon le taux de change au moment du calcul de la valeur liquidative. En outre, les coûts et les profits et pertes rattachés aux dérivés utilisés pour couvrir le risque de change des parts de série I (\$ US) incombent en totalité aux parts de série I (\$ US) et se reflètent dans le cours des parts de série I (\$ US).

Les parts de toute série du Fonds peuvent être achetées au plus tard à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable. Les documents nécessaires et le règlement de la souscription doivent être fournis au gestionnaire dans les deux jours ouvrables de la réception de l'ordre d'achat. Le porteur de parts peut changer une partie ou la totalité des parts d'une série donnée pour des parts d'une autre série du Fonds, dans la mesure où le porteur de parts a le droit de détenir des parts de cette série. L'ordre de changement de série doit être reçu avant 16 h (heure de l'Est) afin qu'il soit traité à la même date.

Le tableau suivant présente les opérations liées aux parts pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 :

	Parts rachetables au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachats de parts rachetables	Transferts	Réinvestissement des parts	Parts rachetables à la fin de l'exercice
31 décembre 2023						
Série A	34 543	157 251	(7 892)	(26 600)	6 303	163 605
Série F	1 164 588	1 259 709	(302 935)	26 045	87 205	2 234 612
Série FF	259 574	–	(61 946)	–	8 335	205 963
Série I	37 136	397 717	(33 159)	–	34 994	436 688
31 décembre 2022						
Série A	50 270	15 868	(6 375)	(25 681)	461	34 543
Série F	536 855	910 230	(327 470)	25 194	19 779	1 164 588
Série FF	375 758	5	(126 036)	–	9 847	259 574
Série I	121 500	61 748	(150 812)	–	4 700	37 136

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

b) Rachat de parts :

Les parts rachetables du Fonds peuvent être rachetées au plus tard à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable (chacun, une « date de rachat »). Tout ordre de rachat reçu après 16 h à une date de rachat sera traité lors de la prochaine date de rachat. Le produit des rachats sera versé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date de rachat. Le produit du rachat est payé dans la devise dans laquelle la série de parts est libellée.

Dans des circonstances exceptionnelles, il est possible que le gestionnaire ne soit pas en mesure de traiter les ordres de rachat. Une telle situation est susceptible de survenir en cas de suspension des opérations sur une bourse de valeurs, une bourse des options ou sur un marché de contrats à terme où plus de 50 % de la valeur des actifs du Fonds sont cotés et si les titres du portefeuille du Fonds ne peuvent être négociés sur toute autre bourse constituant une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part n'est émise, ni ne peut faire l'objet d'un changement de série.

Afin de protéger les intérêts et participations de la majorité des porteurs de parts du Fonds et de décourager les opérations à court terme inappropriées visant le Fonds, les investisseurs pourraient se voir imposer des frais pour opérations à court terme. Si un investisseur demande le rachat de parts de série A, de série F Fondateurs ou de série F du Fonds dans un délai de 30 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds peut déduire et retenir, au bénéfice des porteurs de parts restants du Fonds, 2 % de la valeur liquidative des parts de la série concernée du Fonds faisant l'objet du rachat.

c) Distributions :

Une politique régit les distributions trimestrielles du Fonds selon un taux établi à l'occasion par le gestionnaire. Ces distributions ne sont pas garanties et peuvent être modifiées à tout moment, au gré du gestionnaire. Le Fonds distribuera également, pour chaque année d'imposition, le revenu net supérieur aux distributions trimestrielles à la fin de chaque année d'imposition (habituellement le 31 décembre) ou à tout autre moment choisi par le gestionnaire. La date de référence pour un dividende ou une distribution correspond à la date d'évaluation précédant la date de paiement. Un jour d'évaluation est un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (une « date d'évaluation »).

Le Fonds peut effectuer des distributions en trésorerie ou sous forme de parts de la même série du Fonds ou de bien en nature payables dans des proportions déterminées de temps à autre par le gestionnaire. Le porteur de parts peut choisir de recevoir le paiement en trésorerie par voie de transfert électronique dans son compte bancaire; toutefois, le gestionnaire pourra décider, dans le cas de certaines distributions, de réinvestir automatiquement le paiement en trésorerie dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

d) Informations sur le capital :

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts rachetables donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au versement d'une tranche proportionnelle établie en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence en matière de capital au titre de la souscription et du rachat de parts. Les opérations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7, le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

7. Instruments financiers :

a) Gestion des risques :

L'objectif principal du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherche à atteindre cet objectif en investissant principalement dans des titres de créance et des instruments productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés aux fins de placement ou de couverture.

En gardant à l'esprit l'objectif de préservation du capital, le gestionnaire emploie une variété de techniques et de méthodes de gestion des risques. Des limites de concentration ont été établies, notamment un seuil maximum pour les titres de créance de qualité inférieure, les titres internationaux et les titres de créance alternatifs, ainsi que pour l'effet de levier du portefeuille, la vente à découvert et l'exposition à un seul émetteur.

b) Gestion des risques liés aux instruments financiers :

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de levier et le risque de marché (y compris le risque lié aux taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier quotidiennement en raison des fluctuations des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et d'informations touchant les marchés et les entreprises à l'égard de titres en particulier détenus par le Fonds. Les risques importants qui concernent le Fonds sont décrits ci-dessous :

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

7. Instruments financiers (suite) :

i) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté avec le Fonds. Il découle principalement des titres de créance détenus ainsi que des soldes à recevoir du courtier. La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière.

Le risque de crédit se concentre dans les placements qu'un Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur.

Toutes les transactions exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Le tableau suivant résume les instruments de créance du Fonds par notation, aux 31 décembre 2023 et 2022 :

Instruments de créance* par note de crédit	% de la valeur liquidative	
	2023	2022
Notés AAA	2	1
Notés AA	69	64
Notés A	62	75
Notés BBB	144	141
Notés BB	5	11
Notés B	1	1
Non notés	1	2

* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

Les soldes à recevoir des courtiers représentent les comptes sur marge, la garantie en trésorerie pour les titres empruntés et les opérations de vente en attente de règlement. On estime que le risque de crédit lié aux opérations non réglées est faible en raison de la courte période de règlement concernée et de la qualité élevée du crédit des courtiers utilisés.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

7. Instruments financiers (suite) :

La trésorerie du Fonds est détenue auprès du courtier principal, dont les notes étaient les suivantes aux 31 décembre 2023 et 2022 :

Note selon S&P Global	VMTDI
Court terme	A-1+
Long terme	AA-

Le Fonds a accordé au courtier principal un privilège général sur les actifs financiers mis en dépôt à titre de garantie relative au risque du dépositaire découlant de la prestation de services de garde au Fonds. Les modalités en vertu desquelles le privilège général est accordé visent les services habituels et coutumiers dans le cadre d'ententes de garde.

ii) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

La concentration du risque de liquidité du Fonds est liée aux rachats de parts périodiques en trésorerie. Pour atténuer ce risque, le Fonds détient suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Le Fonds n'autorisera pas les rachats (en partie ou en totalité) à tout moment où le gestionnaire estime, à sa seule appréciation, que les actifs liquides du Fonds sont insuffisants pour financer ces rachats ou que la liquidation des actifs serait préjudiciable au Fonds en général.

Tous les passifs financiers du Fonds sont exigibles dans les douze mois.

iii) Risque de marché :

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en question ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Le risque géopolitique est un exemple de facteur qui touche sur tous les titres négociés sur un marché. En plus d'être exposé au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix, comme indiqué ci-dessous, le Fonds est exposé à d'autres risques de marché.

a) Risque lié aux taux d'intérêt :

Le risque lié aux taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

7. Instruments financiers (suite) :

Le risque lié aux taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie investie à des taux d'intérêt à court terme sur le marché est très peu sensible à la variation des taux d'intérêt.

Le Fonds gère activement son exposition aux taux d'intérêt. Le tableau suivant présente les instruments de créance auxquels le Fonds était exposé ainsi que leurs échéances aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que l'incidence qu'aurait eue une augmentation parallèle de 25 points de base de la courbe de rendement (la « sensibilité ») sur l'actif net, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes.

Instruments de créance* par échéance		
	2023	2022
De 0 à 1 an	(200 383) \$	(60 048) \$
De 1 an à 3 ans	(332 629)	(157 408)
De 3 à 5 ans	(1 000 964)	(437 011)
Plus de 5 ans	(1 533 536)	(507 033)
Total	(3 067 512) \$	(1 161 501) \$

* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et l'écart peut être significatif.

b) Autre risque de prix :

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque lié aux taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement du Fonds. L'ensemble des positions du marché du Fonds fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque lié aux prix du marché découlant des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

7. Instruments financiers (suite) :

Au 31 décembre 2023, l'incidence estimative d'une augmentation de 1 point de base des écarts de taux des instruments détenus par le Fonds, toutes les autres variables demeurant constantes, était une perte de 204 719 \$ (119 280 \$ en 2022). De plus, au 31 décembre 2023, si les cours sur les bourses canadiennes où se négocient les titres de participation et les actions privilégiées détenus par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 697 147 \$ (261 443 \$ en 2022). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

c) Risque de change :

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Ce risque est lié aux instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux devises.

Le tableau suivant montre l'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 31 décembre 2023 et 2022 d'une appréciation de 5 % de la devise respective par rapport à toutes les autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes.

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5,00 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2023						
Dollar US	(19 145 372) \$	18 467 436 \$	(677 936) \$	(957 269) \$	923 372 \$	(33 897) \$
	(19 145 372) \$	18 467 436 \$	(677 936) \$	(957 269) \$	923 372 \$	(33 897) \$
%						
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(6,38)	6,15	(0,23)	(0,32)	0,31	(0,01)

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

7. Instruments financiers (suite) :

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5,00 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2022						
Dollar US	(9 319 334) \$	9 576 352 \$	257 018 \$	(465 967) \$	478 818 \$	12 851 \$
	(9 319 334) \$	9 576 352 \$	257 018 \$	(465 967) \$	478 818 \$	12 851 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(6,51)	6,69	0,18	(0,33)	0,33	0,00

Les montants dans le tableau ci-dessus se fondent sur la juste valeur des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie). Les autres actifs financiers et passifs financiers n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

Au 31 décembre 2023, si le dollar américain s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ (33 897) \$ (12 851 \$ en 2022). En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

d) Risque de concentration :

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'exposition totale, compte non tenu des titres d'État, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, aux 31 décembre 2023 et 2022.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

7. Instruments financiers (suite) :

Segment de marché	2023	2022
Services financiers	45 %	49 %
Énergie	16 %	21 %
Services publics	12 %	4 %
Communications	12 %	9 %
Biens de consommation non cyclique	7 %	7 %
Biens de consommation cyclique	4 %	4 %
Industries	2 %	4 %
Matériaux de base	1 %	1 %
Technologies	1 %	1 %
	100 %	100 %

e) Risque de levier :

Lorsque le Fonds effectue des placements dans des dérivés, emprunte des fonds à des fins de placement ou a recours à des ventes à découvert physiques sur des actions privilégiées, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille, un effet de levier peut être introduit au Fonds. Il y a effet de levier lorsque l'exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. L'effet de levier peut accroître la volatilité et nuire à la liquidité du Fonds, et pourrait obliger le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

Conformément au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, l'exposition brute globale du Fonds doit correspondre à la somme de ce qui suit (cette somme ne doit toutefois pas être supérieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds) : i) le montant des fonds empruntés à des fins de placement, ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques de titres de participation, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur instruments dérivés visés du Fonds, à l'exception des instruments dérivés visés utilisés aux fins de couverture.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'exposition brute globale la plus faible et la plus élevée du Fonds était respectivement de 187 % (169 % en 2022) et de 267 % (277 % en 2022) de la valeur liquidative du Fonds. L'effet de levier est principalement causé par les ventes à découvert de titres à revenu fixe et les emprunts de fonds. Les extrémités inférieure et supérieure de la fourchette résultent de nos activités d'investissement et du calendrier des souscriptions ou des rachats. La stratégie du Fonds est décrite dans le prospectus simplifié. Le gestionnaire s'assure quotidiennement que l'exposition brute globale du Fonds est inférieure à 300 % (300 % en 2022) de la valeur liquidative du Fonds.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

7. Instruments financiers (suite) :

f) Risque géopolitique

Le terrorisme, la guerre, les affrontements militaires et les événements géopolitiques connexes (et leurs répercussions) peuvent entraîner une volatilité accrue des marchés à court terme et des effets défavorables à long terme sur les économies mondiales et les marchés en général. De même, des catastrophes naturelles et environnementales comme des tremblements de terre, des incendies, des inondations, des ouragans, des tsunamis et des phénomènes météorologiques en général, ainsi que des épidémies généralisées de maladies et de virus, peuvent grandement perturber les économies et les marchés à moyen terme. Ces catastrophes peuvent entraîner des conséquences défavorables sur les sociétés, les secteurs, les industries, les marchés, les devises, les taux d'intérêt et d'inflation, les notes de crédit, la confiance des investisseurs, et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur des placements du Fonds.

8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur :

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un de trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).
- Niveau 3 – données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le tableau suivant résume dans quels niveaux de la hiérarchie des justes valeurs se situent les évaluations de la juste valeur des placements du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	1 006 500 \$	– \$	– \$	1 006 500 \$
Titres à revenu fixe	–	739 547 298	–	739 547 298
Titres du marché monétaire	–	102 619 417	–	102 619 417
Actions privilégiées	5 964 973	–	–	5 964 973
Contrats de change à terme	–	907 064	–	907 064
Contrats à terme standardisés	1 803 521	–	–	1 803 521
	8 774 994 \$	843 073 779 \$	– \$	851 848 773 \$
Passif				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	– \$	437 106 395 \$	– \$	437 106 395 \$
Options sur contrats à terme standardisés	117 602	–	–	117 602
	117 602 \$	437 106 395 \$	– \$	437 223 997 \$

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur (suite) :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	977 250 \$	– \$	– \$	977 250 \$
Titres à revenu fixe	–	397 264 756	–	397 264 756
Titres du marché monétaire	–	19 968 555	–	19 968 555
Actions privilégiées	1 637 175	–	–	1 637 175
Contrats de change à terme	–	202 451	–	202 451
	2 614 425 \$	417 435 762 \$	– \$	420 050 187 \$
Passif				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	– \$	281 565 726 \$	– \$	281 565 726 \$
Contrats à terme standardisés	247 976	–	–	247 976
	247 976 \$	281 565 726 \$	– \$	281 813 702 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

9. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et 2022, est calculée comme suit :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
31 décembre 2023			
Série A	1 056 182 \$	83 479	12,65 \$
Série F	16 339 948	1 669 104	9,79
Série FF	2 109 887	228 747	9,22
Série I	3 505 104	378 652	9,26
31 décembre 2022			
Série A	(345 371) \$	35 302	(9,78) \$
Série F	(3 238 719)	709 701	(4,56)
Série FF	(2 092 353)	297 970	(7,02)
Série I	(978 683)	114 063	(8,58)

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2023

10. Souscriptions à recevoir :

Les souscriptions à recevoir correspondent aux montants à recevoir au titre des parts du Fonds pour lesquelles des demandes de souscription ont été reçues et des parts ont été émises avant la fin de l'exercice, mais pour lesquelles la contrepartie n'avait pas été reçue par le Fonds à la clôture de l'exercice.

11. Rachats à payer :

Les rachats à payer correspondent à des montants à payer pour des parts du Fonds dont les demandes de rachat ont été reçues avant la fin de l'exercice, mais qui n'avaient pas été payés à la fin de l'exercice.